



Le Parc
naturel régional
du Marais poitevin



**ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Appel à projets

À la rencontre du Marais poitevin
« **Le Marais poitevin aux portes de la classe !** »

Écoles - Collèges - Lycées

Année scolaire 2023 – 2024



[Réponse avant le 15/09/2023 sur le formulaire en ligne](#)



À la rencontre du Marais poitevin | 2023-2024

Un projet sur le Marais poitevin ?

Le Parc, l'Éducation nationale et les acteurs de l'éducation vous accompagnent.

Afin de faciliter la découverte du Marais poitevin au sein des établissements scolaires, le Parc naturel régional du Marais poitevin reconduit son **appel à projets en partenariat avec les services de l'Éducation nationale**. Il vous permet, en tant qu'enseignant-e, de réaliser un projet pédagogique en :

- bénéficiant d'un accompagnement du Parc, de l'Éducation nationale et des acteurs de l'éducation;
- profitant d'une rencontre avec tous les acteurs et d'une présentation du territoire afin de finaliser le projet ;
- obtenant une aide forfaitaire du Parc naturel régional au travers d'une convention de partenariat

La thématique : le Marais poitevin aux portes de la classe !

Les projets éligibles à l'appel à projets « À la rencontre du Marais poitevin » porteront sur le thème « **le Marais poitevin aux portes de la classe** » et pourront traverser des champs très divers comme le paysage, l'eau, l'alimentation, l'agriculture, le climat, l'éco-habitat, l'énergie, la biodiversité, les déchets ou encore les patrimoines.

Le Parc **privégera les projets qui exploreront le Marais poitevin comme :**

- **un lieu d'activités économiques :** rencontrer dans le cadre du projet un.e professionnel dont l'activité dépend fortement du Marais poitevin peut apporter un éclairage sur la compréhension des enjeux du territoire. De nombreux métiers existent : éleveur, agriculteur, maraîcher, mytilculteur, ostréiculteur, professionnels du bois, du tourisme, producteurs-transformateurs de produits alimentaires locaux... A ce titre la liste des acteurs économiques porteurs de la marque « Valeur Parc naturel régional » est accessible par ce lien : [Liste des marques « valeurs parc »](#).
-  **un lieu d'études ou de recherches :** de nombreux professionnels centrent leur activité d'observation, d'analyse et de recherche sur le Marais poitevin. Pour alimenter votre projet de classe, consulter la liste des membres du Conseil Scientifique et Prospectif du Parc naturel régional du Marais poitevin en cliquant ici : [Liste des membres du Conseil Scientifique et Prospectif du Parc naturel régional du Marais poitevin](#).
-  **une source d'inspiration :** artiste, plasticien, écrivain, photographe, peintre, cinéaste-vidéaste, musicien, etc. sont autant de pratiques connues ou inconnues localement. Avancer dans votre projet par le regard et les inspirations ! vous pouvez organiser une rencontre au cours du projet qui aidera vos élèves à regarder d'autres réalités.
- **un lieu de vie, de citoyenneté :** la rencontre avec un témoin du territoire peut apporter un regard complémentaire aux approches réalisées avec des professionnels. Vous pouvez rencontrer un intervenant bénévole hors de la liste des acteurs de l'éducation, un élu local, ou un habitant, pour qu'il partage son expérience du Marais poitevin.

L'accompagnement du Parc

Pour faciliter la mise en place de votre projet, le Parc vous propose :

- La sélection et la mise à disposition de ressources pédagogiques ;
- Une journée de co-formation des enseignants et des intervenants avant le démarrage du projet ;
- Un accompagnement au cours de la phase de pré-inscription et lors de la finalisation de la candidature (dépôt du scénario pédagogique) ;
- La valorisation de votre projet par une œuvre collaborative exposée notamment lors de la restitution commune des projets.

Bénéficiaires

Les établissements suivants, publics ou privés, sont éligibles :

-  Établissements du primaire (maternelles et élémentaire) sur [le territoire du Parc](#) ;
- Collèges, lycées de filières générales, professionnelles et technologiques, et lycées agricoles recevant les élèves du [territoire](#) ;
- Maisons Familiales Rurales (MFR) : Mareuil sur Lay, Saint-Martin-de-Fraigneau, Sansais-La Garette, Saint-Michel-en-l'Herm.
- Établissements retenus lors de l'édition 2022-2023 qui candidatent pour une deuxième et dernière année consécutive.

Critères d'éligibilité du projet

Dimension Parc

Le projet :

- ☑ se déroule sur le territoire du Parc ;
- ☑ place l'élève en immersion dans son environnement proche (sortie de terrain) ;
- ☑ permet à l'élève de s'approprier le Marais poitevin proche de la classe et de rencontrer des acteurs du territoire ;
- ☑ privilégie les déplacements doux et actifs lors des activités des élèves.

Démarche pédagogique

La démarche pédagogique du projet :

- ☑ rend l'élève acteur de ses découvertes ;
- ☑ associe à minima deux approches différentes : systémique, expérientielle, artistique, scientifique, sportive... ;
- ☑ permet la réalisation de productions individuelles et/ou collectives des découvertes ;
- ☑ s'inscrit dans le développement des compétences des programmes éducatifs portés par l'Education nationale et l'Enseignement agricole.

Intervenants

Le projet devra faire intervenir :



- au moins **deux acteurs de l'éducation** en capacité d'intervenir « aux portes de la classe », dans un périmètre proche de l'établissement – Pour construire votre projet, retrouvez les coordonnées des acteurs de l'éducation reconnus comme partenaires du Parc naturel régionale du Marais poitevin sur ce lien : [Liste des structures et acteurs éducatifs du Marais poitevin](#).
- **1 témoin du territoire (acteur local)**, intervenant bénévole **hors liste des acteurs de l'éducation**, un professionnel du territoire, un membre du conseil scientifique et prospectif du Parc, un artiste, plasticien, etc pour qu'il partage son expérience du Marais poitevin avec les élèves. Des listes sont disponibles par des liens actifs sur la page précédente de ce document.

Sélection des projets

Les projets lauréats seront sélectionnés par une commission pédagogique réunissant les représentants de l'Education nationale des deux académies et le Parc naturel régional du Marais poitevin.

Prise en charge financière du Parc

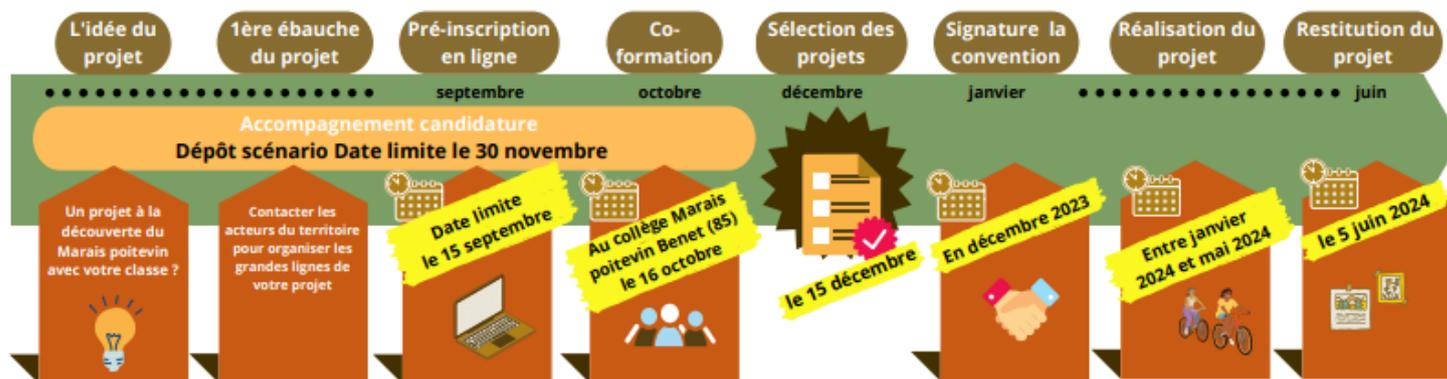
Une **convention de partenariat** sera signée entre l'établissement et le Parc pour le financement du projet. Les coopératives scolaires seront co-signataires de la convention en tant que gestionnaire financier au service du projet des écoles maternelles et primaires.

L'**aide forfaitaire du Parc** permettra à l'établissement de prendre en charge 100% des coûts d'interventions des acteurs de l'éducation, plafonnée à **700 € TTC par classe, limitée à 2 classes par établissement scolaire**. Cette aide financière, inscrite dans la convention, sera versée après :

- la réalisation du projet,
- la participation au temps de restitution,
- la transmission au Parc des productions des élèves.

Cette prise en charge du Parc est conditionnée au fait que la gratuité des activités soit garantie pour les élèves de la classe retenue.

Étapes et Engagements



Pour agrandir le schéma des étapes, cliquez sur ce lien : [Chronogramme de l'Appel à projets.](#)

Informations pratiques

Vous avez l'envie de monter un projet sur « le Marais poitevin aux portes de votre classe » ?



Complétez le formulaire en ligne disponible sur :

<https://projetseducatifs.parc-marais-poitevin.fr/>

La date limite de validation de votre pré-inscription est fixée le 15 septembre 2023.

Vous êtes intéressé-e par ces modalités mais n'êtes pas sûr-e de pouvoir monter un projet ?

Pour tout renseignement sur l'appel à projet et l'accompagnement dans votre candidature, contactez :

Elise Beaubeu · Chargée d'animation des projets éducatifs

2, rue de l'église · 79510 Coulon

Tél. 05 49 35 15 41 - 06 47 15 86 15

e.beaubeau@parc-marais-poitevin.fr



Le Parc

naturel régional
du Marais poitevin

2, rue de l'église

79510 Coulon

05 49 35 15 20

